

L'AUDIT DE CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL



La législation sur la santé et la sécurité au travail est en perpétuelle évolution.

Avez-vous pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de vos travailleurs ? Vos pratiques en matière de prévention sont-elles conformes à la réglementation existante ? Existe-t-il des décalages entre ce que vous faites et ce que vous devriez faire dans ces domaines ?

NOS SOLUTIONS

Défi 2 Conseil vous propose l'audit de conformité à la législation santé et sécurité au travail, un accompagnement personnalisé pour mettre en conformité vos pratiques en prévention avec la réglementation en vigueur ou à venir.

Un regard extérieur

L'audit est réalisé par un consultant expérimenté, issu d'une équipe de terrain adossé aux organisations patronales. Il vous apporte un éclairage extérieur sur vos pratiques, enrichi de l'expérience acquise dans d'autres entreprises ou secteurs d'activité.

NOS OUTILS



Une prestation en 3 étapes

1. Diagnostic sur site : au cours d'un entretien avec le dirigeant ou une personne référente ;
2. Analyse des documents et procédures en vigueur dans l'entreprise ;
3. Préconisations via une synthèse présentant les conformités constatées, les points à améliorer et les anomalies.

Le diagnostic s'appuie sur un audit des obligations et documents en place, basé sur 32 thèmes et près de 200 points de contrôle.



VOTRE CONTACT

Véronique GUILLON
Tél : 03.80.77.85.11
uimm21@maisondesentreprises.com

